



La Légion royale canadienne, Filiale 260 « La Citadelle »
 Manège militaire Voltigeurs de Québec
 805, avenue Laurier, bur. 135
 Québec (Québec) G1R 2L3
 Téléphone : (418) 648-0246

Demande de certification d'admissibilité à la plaque d'immatriculation pour anciens combattants

Notes importantes : – Cette demande ne peut s'appliquer qu'à un seul véhicule. Si vous possédez plusieurs véhicules, vous devez présenter une demande distincte pour chaque véhicule.

- Le nom de l'ancien combattant doit figurer sur le certificat d'immatriculation délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).
- Seules les plaques d'immatriculation sans préfixe pour véhicule de promenade de moins de 3 000 kg pourront être remplacées par une plaque pour anciens combattants. Il s'agit des plaques de type **ABC 000** ou **000 ABC** ou **000H000**.

Le présent formulaire dûment rempli et signé doit être acheminé au bureau de la Légion royale canadienne dont l'adresse est indiquée plus haut. Vous devez y joindre une photocopie de la preuve de service et un chèque ou mandat de 5 \$ fait à l'ordre de la Légion royale canadienne, Filiale 260 « La Citadelle ». **Vous n'avez pas à vous présenter au bureau de la SAAQ, ni pour faire votre demande, ni pour recevoir votre plaque pour anciens combattants.**

Si votre admissibilité est confirmée, votre demande sera acheminée à la SAAQ par la Légion royale canadienne. La SAAQ vous fera parvenir sans frais votre certificat et votre plaque d'immatriculation pour anciens combattants par la poste. Cette plaque devra être apposée sans délai à l'arrière du véhicule concerné. Elle n'est pas transférable.

Critères d'admissibilité à la plaque pour anciens combattants

La plaque pour anciens combattants est destinée aux personnes qui ont de façon honorable : *(cocher la case correspondant à votre cas)*

- servi en temps de guerre pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, la 2^e Guerre mondiale ou en Corée pendant la Guerre de Corée :
 - en tant que membres des Forces armées canadiennes, **ou**
 - en tant que membres des forces alliées, **ou**
 - au sein de la marine marchande ou de la *Ferry Command*.
- servi pendant au moins trois ans (service rémunéré) au sein des Forces armées canadiennes *(et qui peuvent toujours être en service)*.
- servi au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix au sein des Nations Unies :
 - en tant que membres des Forces armées canadiennes, **ou**
 - en tant que membres de la Gendarmerie royale du Canada, **ou**
 - au tant que membres d'un autre service de police, **ou**
 - au tant que membres d'une force alliée.

Renseignement sur le demandeur (veuillez écrire en lettres moulées)

Numéro de dossier et numéro de plaque tels qu'ils apparaissent sur votre certificat d'immatriculation de la SAAQ			
N° DE DOSSIER :	N° DE PLAQUE :		
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (A-M-J)	
N°	RUE	APP.	
MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	N° DE TÉLÉPHONE ()	
N° MATRICULE	SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATE (A-M-J)	

Document à joindre

Vous devez obligatoirement joindre une photocopie du document indiqué pour votre situation. Celui-ci doit être en français ou en anglais, sinon vous devez aussi fournir une traduction certifiée conforme.

- Personnel à la retraite :** le Certificat de service ou le Certificat de démobilisation au sein des Forces canadiennes, recto-verso (ou l'équivalent pour la marine marchande, les forces alliées, etc.)
- Personnel actif :** une lettre du corps militaire attestant la nature du service militaire (force régulière ou force de réserve) et attestant : – la réception d'une Décoration des Forces canadiennes (DC) **ou** – au moins 3 années (1 095 jours) de service rémunéré.
- Personnel policier :** une lettre émanant du corps policier du demandeur qui confirme son service au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix au sein des Nations Unies.

À remplir par le signataire autorisé de la Légion royale canadienne, Filiale 260 « La Citadelle »

Je reconnais par le présent formulaire que le demandeur répond aux exigences citées définissant un ancien combattant et qu'il est en droit d'obtenir une plaque pour anciens combattants.

Signature de l'autorité approbatrice

Date de la décision (A-M-J)



Les renseignements personnels de ce formulaire, recueillis en vertu du Code de la sécurité routière, serviront à déterminer l'admissibilité du demandeur à la délivrance d'un certificat d'immatriculation et d'une plaque d'immatriculation avec coquelicot pour anciens combattants.

Réservé à la SAAQ

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ	REMARQUES : _____
DATE (A-M-J)	_____

GUIDE DU DEMANDEUR D'UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION POUR ANCIENS COMBATTANTS

Avis de paiement du droit d'immatriculation

- La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) transmet à chaque propriétaire de véhicule un avis de paiement du droit d'immatriculation de son ou de ses véhicules.
- Ce document comporte un certificat d'immatriculation et un avis de paiement couvrant les droits d'immatriculation ainsi que les autres frais inclus dans le montant total.
- Sur réception de cet avis, l'ancien combattant qui souhaite obtenir la plaque d'immatriculation pour anciens combattants doit communiquer avec la Filiale 260 « La Citadelle » de la Légion royale canadienne, dont les coordonnées sont indiquées au bas de cette page.
- Parallèlement à sa demande d'obtention d'une plaque pour anciens combattants, le demandeur doit acquitter le paiement de son droit d'immatriculation à la SAAQ avant l'échéance.

Demande de certification d'admissibilité à la plaque pour anciens combattants

- L'ancien combattant communique avec la Filiale 260 « La Citadelle » de la Légion royale canadienne, par téléphone, par courrier postal, par télécopieur ou par courrier électronique. Il peut également télécharger le formulaire Demande de certification d'admissibilité à la plaque d'immatriculation pour anciens combattants (en format 8^{1/2} X 14 si possible) à partir du site www.qc.legion.ca.
- L'ancien combattant doit remplir le formulaire et y joindre la preuve de service mentionnée à la section « Document à joindre ». Un chèque ou mandat de 5 \$, fait à l'ordre de la Légion royale canadienne - Filiale 260 « La Citadelle », doit aussi être joint à la demande pour couvrir les frais d'administration.
- Sur réception de la demande, la Filiale 260 « La Citadelle » de la Légion royale certifie l'admissibilité du demandeur à la plaque pour anciens combattants, le cas échéant. Elle transmet à la SAAQ un exemplaire du formulaire authentifié du sceau de la Filiale, elle en consigne une photocopie et retourne au demandeur un second exemplaire certifié du formulaire.

Remise de la plaque pour anciens combattants

- La SAAQ reçoit le formulaire authentifié du sceau de la Filiale, vérifie le dossier du client et délivre le nouveau certificat et la plaque d'immatriculation, sauf avis contraire.
- Elle transmet sans frais, par la poste et à l'adresse du demandeur telle qu'elle apparaît aux fichiers de la SAAQ, la nouvelle plaque d'immatriculation pour anciens combattants ainsi qu'un nouveau certificat d'immatriculation. Cette plaque demeurera valide et la propriété de l'ancien combattant tant et aussi longtemps qu'il sera propriétaire du véhicule de promenade concerné.

Sur réception, la nouvelle plaque pour anciens combattants doit être apposée sans délai sur le véhicule concerné. Cette plaque n'est pas transférable, même advenant le don du véhicule concerné.

La Légion royale canadienne, Filiale 260 « La Citadelle »
Manège militaire Voltigeurs de Québec
805, avenue Sir Wilfrid Laurier, bur. 135
Québec (Québec) G1R 2L3

Téléphone : (418) 648-0246
Télécopieur : (418) 648-4422
Courrier électronique : rclegionrc@videotron.ca